

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MARNE

1. - La structure Agence de Développement Touristique de la Marne situé 13 bis rue Carnot 51000 Châlons-en-Champagne Cedex, dont le numéro de téléphone est le 03 26 68 37 52 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat à compter du vendredi 28 août au 28 septembre 2026.

En aucun cas, la société Méta est organisatrice de ce jeu-concours. La société Méta n'est nullement marraine de l'événement, ni ne le gère.
Chaque participant à ce jeu-concours, s'engage à n'engager aucune poursuite de quelque nature que ce soit contre la société Méta en rapport avec ce jeu-concours sous peine de poursuite à son encontre.

Le jeu sera en ligne du vendredi 28 août au 28 septembre 2026 et comportera 5 lots à utiliser à l'occasion de Vignobles en scène en Champagne qui se déroule en Champagne du 16 au 18 octobre 2026. **Les bons cadeaux** seront expédiés par **mail** et le gagnant devra réserver son activité directement auprès du prestataire avant le 8 octobre 2026, faute de quoi les lots seront considérés comme perdus.

2. - Ce jeu est réservé aux internautes se rendant sur le site internet de l'Agence de Développement Touristique de la Marne www.tourisme-en-champagne.com et dont la résidence est située en France, à l'exclusion du personnel de l'Agence de Développement Touristique de la Marne, et des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu et de leurs familles. La participation à ce jeu est gratuite et n'entraîne aucune obligation ni engagement d'achat pour les participants.

La participation est réservée aux personnes physiques majeures.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort. La participation au présent jeu implique tout naturellement une attitude responsable et digne signifiant le respect absolu des autres joueurs et des règles. Le participant s'engage à ce que l'intitulé de son nom et/ou prénom ne viole en aucune façon les droits des tiers, ne soit illicite, raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes mœurs, et ne constitue des menaces à des tiers.

Le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse ou de tout élément de son adresse et il lui appartient en cas de déménagement ou changement de communiquer ses nouvelles coordonnées. Le participant au jeu assume la pleine et entière responsabilité du maintien de la confidentialité de ses noms et prénoms. Chaque joueur est juridiquement responsable de l'utilisation de son compte y compris dans le cas de l'utilisation par une tierce personne

3. - Ce jeu est exclusivement accessible via le réseau Internet sur le site www.tourisme-en-champagne.com

4. – Un tirage au sort sera effectué à la fin de période soit le jeudi 1^{er} octobre 2026 pour désigner le gagnant de chaque dotation. Le tirage au sort des gagnants sera effectué par un représentant Agence

de Développement Touristique de la Marne dans ses locaux – 13 bis rue Carnot à Châlons-en-Champagne.

Tirages au sort :

Jeudi 1^{er} octobre 2026 à 9h30

Information des gagnants et remise des lots : les gagnants seront prévenus le jour même par email ou courrier et la remise des gains s'effectuera par mail ou courrier.

5. - Pour participer au jeu, il faut se connecter sur le site Internet et cliquer sur les zones hypertextes présentes en page d'accueil invitant à participer au jeu. Les participants sont alors orientés vers les pages Internet consacrées au jeu et doivent suivre les instructions.

Étape n°1 – l'inscription

Pour jouer, l'internaute devra enregistrer sa participation au jeu en remplissant le formulaire qui comporte certains champs obligatoires après avoir découvert les gains potentiels.

Champs obligatoires : nom, prénom, adresse e mail, adresse postale.

Le participant devra confirmer sa participation et par la même il accepte le présent règlement pour pouvoir participer au jeu.

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire nécessaire à son inscription.

Le participant devra remplir les champs nommés ci-dessus à chaque participation.

Condition de validation des inscriptions :

- toute inscription dont les coordonnées sont incomplètes ou inexactes ne sera pas prise en compte.
- Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.
- Le non respect de ces clauses entraînera la nullité de la participation.
- L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour pouvoir participer.

Étape n° 2 – La participation

Les participants devront choisir la dotation pour laquelle ils souhaitent jouer puis répondre en toute sincérité à un formulaire d'identification, une seule participation possible.

Est considérée comme participation le fait de s'être connecté à l'aide d'une adresse e mail valide, et d'avoir rempli tous les champs visés du formulaire.

Étape n°3 – Dotation et détermination des gagnants

Les lots seront valables à l'occasion de Vignobles en scène en Champagne 2026 et **devront être réservés avant le 8 octobre 2026** directement auprès du prestataire. Ils seront acceptés tel qu'annoncé et contre récépissé par mail. Les organisateurs indiquent qu'il ne sera procédé à aucun échange pour quelque raison que ce soit. Aucune contrepartie ou équivalent financier des gains ne pourra être demandé par le gagnant.

Chacun de ces lots pourra être remplacé par un lot de valeur équivalente en cas de rupture de stock ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de la société organisatrice.

La dotation sera attribuée aux joueurs qui auront correctement rempli le formulaire et qui auront été tirés au sort dans les conditions visées ci-après.

Les lots constituant cette dotation seront remis aux gagnants selon les modalités décrites ci-après.

Les tirages au sort seront effectués à partir de l'export de toutes les participations reçues (base de données alimentée par les gagnants et exportée une fois le jeu terminé).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération

Les gains sont les suivants :

Dotation 1 : 1 lot en jeu

Devenez artisan verrier à Vitry-le-François – trajets non inclus
Valeur de cette dotation : 50 euros pour 2 adultes avec

Dotation 2 : 1 lot en jeu

Dégustation vibratoire à Vincelles – trajets non inclus
Valeur de cette dotation : 40 euros pour 2 adultes

Dotation 3 : 1 lot en jeu

Découverte des coteaux champenois à Châlons-en-Champagne – trajets non inclus
Valeur de cette dotation : 50 euros pour 2 adultes

Dotation 4 : 1 lot en jeu

Champagne, truffes et musique à Verzenay – trajets non inclus
Valeur de cette dotation : 37,2 euros pour 2 adultes

Dotation 5 : 1 lot en jeu

Chai en accord à Avize – trajets non inclus
Valeur de cette dotation : 100 euros pour 2 adultes

6. - En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Agence de Développement Touristique de la Marne se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée d'autres dotations d'une valeur équivalente.

7. - Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Agence de Développement Touristique de la Marne en ce qui concerne la dotation notamment sa qualité ou sa prestation.

8. - La structure organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

9. - La société organisatrice décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants sur le site www.tourisme-en-champagne.com, aux dysfonctionnements du réseau « Internet » pouvant empêcher le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillance externe. Elle ne peut pas non plus être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

10. - Conformément à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès/modification/suppression de vos données personnelles, pour l'exercer envoyez un mail à contact@tourisme-en-champagne.com. Consultez ici notre politique concernant les données personnelles (RGPD). Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement, à la société organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

11. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

12. - Ce règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande auprès de l'Agence de Développement Touristique de la Marne, 13 bis rue Carnot – 51000 Châlons-en-Champagne cedex.

Ce règlement est également accessible sur le site www.tourisme-en-champagne.com.



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MARNE

13 BIS RUE CARNOT – CS 50074 – 51006 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. 03 26 68 37 52 – contact@tourisme-en-champagne.com - www.tourisme-en-champagne.com

